



Diocèse de **Reims**
et des **Ardennes**

Espace Missionnaire Montagne Val d'Or

www.paroisses-montagnevaldor.com

FICHE DE RENSEIGNEMENTS PRATIQUES pour l'inscription au baptême de votre enfant

Chers Parents,

Suite à votre demande, et dans la période des trois mois avant la célébration, l'équipe de préparation au baptême prendra contact avec vous pour fixer les dates des rencontres qui auront lieu à votre domicile ou à la maison paroissiale.

Dans la mesure du possible, la préparation du baptême devra s'effectuer dans la paroisse où vous habitez.

Dans tous les cas, vous serez amenés à rencontrer le célébrant, diacre ou prêtre, dans les quinze jours, au moins, précédant le baptême. Il prendra rendez-vous avec vous pour faire connaissance, répondre à de possibles questions et réunir avec vous les autres familles qui auraient demandé éventuellement un baptême le même jour que vous.

Le choix du parrain et/ou de la marraine devra être fait en tenant compte de sa foi et de sa vie chrétienne. Un(e) non baptisé(e) ne peut être parrain ou marraine, mais témoin. Le parrain et/ou la marraine doit avoir seize ans accomplis et être **baptisé(e)** au sein de l'Eglise catholique.

Merci de bien vouloir apporter les documents suivants, au moins un à deux mois avant la célébration, à la permanence de la paroisse où vous vous êtes préinscrits. Votre inscription ne sera définitive qu'à la réception de tous ces documents :

- ✓ Un **extrait de naissance de votre enfant** délivré par la mairie ou présentation de votre livret de famille.
- ✓ Les **certificats de baptême du parrain et de la marraine** (qu'ils obtiendront au secrétariat de la paroisse dans laquelle ils ont été baptisés) ou, copie de la mention de leur baptême sur le livret de famille chrétienne de leurs parents (Attention à ce que leur nom de famille apparaisse bien sur la copie !)

Si le parrain et/ou la marraine a été baptisé(e) dans notre paroisse. Il suffit d'en préciser la date et le lieu, notre secrétariat fera la recherche nécessaire.

.../...

✓ **Si vous êtes domiciliés en dehors de nos paroisses,**

Vous demandez au secrétariat de la paroisse de votre domicile
« l'autorisation de baptiser hors paroisse » votre enfant
et au sein de la paroisse¹ _____

✓ **Votre livret de famille catholique,** si vous êtes mariés à l'église, pour que nous y inscrivions le baptême de votre enfant. Il vous sera rendu à la fin de la célébration.

✓ **Votre offrande :** l'Eglise ne fait pas payer sa prière, ni les sacrements. Ils sont des dons que DIEU nous fait gratuitement. Mais la paroisse a de nombreux frais de fonctionnement. C'est pourquoi votre offrande contribuera à ses charges (traitement des prêtres, chauffage, frais de secrétariat, travaux de rafraîchissement, contribution à la vie du diocèse...)

Casuel demandé : à partir de 100€
de préférence par chèque
à l'ordre de la paroisse où aura lieu le baptême.

**« Que ceux qui le peuvent donnent plus
pour permettre à l'Eglise d'accueillir ceux qui donnent moins »**

Merci pour votre générosité !



PAROISSE DU BAPTÊME :

Les Sources Vives de la Montagne
7 rue Carnot
51500 RILLY-LA-MONTAGNE

Saint-Basle
11 rue Gambetta
51380 VERZY

de La Vesle
8 rue Jacqueminet
51360 VAL-DE-VESLE

Notre-Dame du Chêne
34 rue Moque-Bouteille
51530 DIZY

Saint-Vincent du Val d'Or
18 rue Marcel Mailly
51160 AY

La Grappe et L'Epi
18 rue Villebois-Mareuil
51150 BOUZY

¹ (Mettre ici le nom de la paroisse et préciser entre parenthèses le nom du village où le baptême aura lieu)